

A flanc de coteau

N° 349
MAI 2020

Mensuel d'information de la commune



EDITO

Je pensais que mon édito en tant que maire de Montmeyran publié sur le A Flanc de coteau de mars 2020 serait le dernier.

Toutefois la crise sanitaire que nous traversons encore a tout bouleversé. En effet le confinement à compter du 17 mars s'est finalement traduit par une suspension des élections municipales qui s'étaient déroulées quelques jours auparavant : second tour éventuel et mise en place des exécutifs locaux reportés. Aussi la nouvelle équipe menée par Olivier Rochas et Isabelle Vatan, élue le dimanche 15 mars, n'a pas pu prendre ses fonctions et l'équipe élue en 2014 a été maintenue en activité.

Cette crise a eu pour effet la fermeture des services municipaux mais la vie communale, durant cette période de confinement, a continué. Ainsi, un service de permanence téléphonique en mairie et un numéro pour le CCAS ont été mis en place. Le site de la commune et les pages Facebook animées par la nouvelle équipe municipale ont relayé, en coordination, diverses informations. Les services techniques ont continué d'assurer les travaux urgents et la propreté du centre de village.

Le CCAS s'est mobilisé pour rester en lien avec les personnes fragilisées et plusieurs élus, sous la houlette de Lucette Nurit, ont procédé à l'appel téléphonique, chaque semaine, de l'ensemble des personnes de plus de 71 ans.

En lien avec les écoles qui assurent l'accueil d'enfants de soignants, les agents de la Péri ont participé à ce service sur le temps non scolaire et les vacances de printemps.

Depuis le 11 mai, date du déconfinement, les agents communaux ont, sauf impossibilités familiales ou sanitaires, repris leurs postes.

Cela étant, afin de protéger au mieux les personnels et les Montmeyranais, j'ai décidé de ne pas ouvrir au public, pour les semaines à venir, la mairie. Une réponse téléphonique sera apportée durant les horaires habituels d'ouverture et seules seront reçues les personnes pour lesquelles la demande nécessite un accueil physique (dossiers sociaux, d'urbanisme, d'état civil, inscriptions scolaires). Cet accueil se fera sur rendez-vous pris préalablement par téléphone.

D'autre part, la commune a commandé des masques dits «barrière» (lavables vingt fois) à destination des habitants âgés de 11 ans et plus. Les élus, assistés par les agents de la commune, ont préparé et assuré la distribution de ces masques. Vous en trouverez un exemplaire joint à ce document, ainsi que **la notice à lire avant toute utilisation.**

Nous avons fait le choix de ne distribuer qu'un masque par foyer dans un premier temps en particulier du fait de l'approvisionnement difficile. En effet n'étant pas en mesure le 11 mai d'en distribuer autant que de besoin, il a semblé préférable de commencer la distribution avec un masque par foyer. Dans un deuxième temps la

remise des masques restants sera effectuée lors de permanences assurées par les élus actuels et ceux nouvellement élus pour les foyers composés de plusieurs personnes.

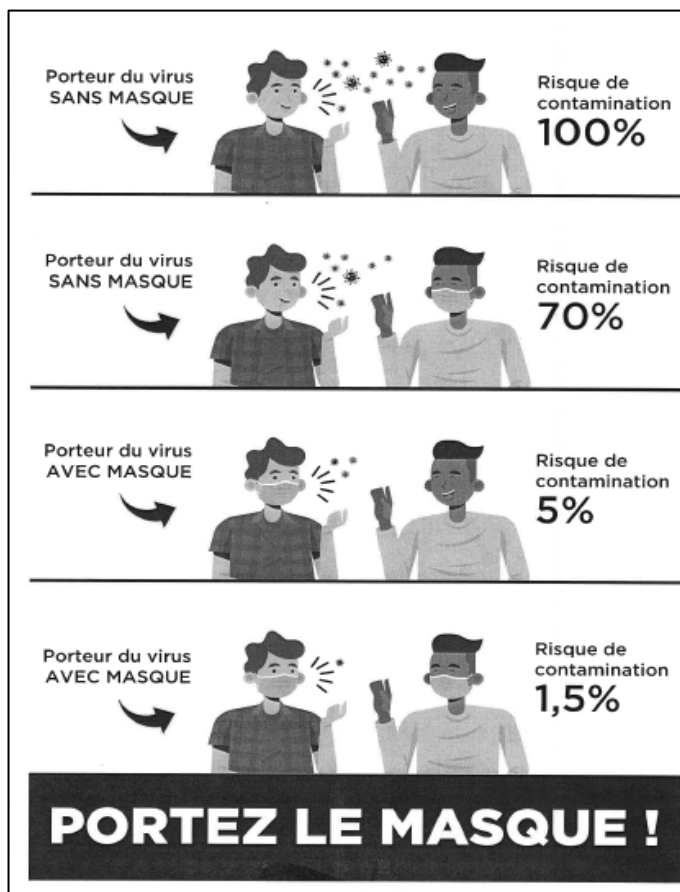
Vous trouverez ci-après les horaires et conditions de ces permanences ainsi qu'un petit schéma très explicite sur la nécessité du port d'un masque pour éviter toute propagation du virus.

Si nous les avons reçus, nous procéderons également à la distribution des masques annoncés par la Région (un par habitant également).

Enfin concernant l'annonce faite par le président de la République et le Gouvernement, dans le cadre de la fin du confinement d'une réouverture des écoles le 12 mai, je vous informe qu'à Montmeyran, les conditions de sécurité et sanitaires ne sont pas réunies. En concertation avec les directeurs du groupe scolaire Roger Marty et avec l'accord de madame l'Inspectrice de la circonscription, les élus ont décidé de reporter l'éventualité d'une ouverture au 2 juin.

Une réflexion est engagée pour le mois de juin (pour la scolarisation) et juillet (pour une possible ouverture du centre de loisirs). Les parents seront contactés pour affiner leurs besoins et tenter, si possible, d'y répondre en garantissant avant toutes choses, la sécurité des enfants et des personnels.

Bernard BRUNET



Je tiens à remercier les membres du CCAS qui ont participé aux appels téléphoniques ainsi que toutes les personnes qui ont généreusement fabriqué des masques (plus de 200) distribués en anticipation depuis quelques semaines aux personnes les plus fragiles.

Lucette NURIT

Modalités de distribution des masques à la salle des fêtes

Seules les personnes **nées avant le 1er janvier 2010** et résidant à Montmeyran, peuvent recevoir un masque . Il est demandé de **limiter les déplacements à un seul membre majeur du foyer, muni du masque** déposé dans la boîte aux lettres qui pourra récupérer les masques pour toute sa famille.

Il conviendra de se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du carnet de famille. Par ailleurs afin de limiter l'affluence de personnes et en vue du respect des distanciations physiques nous vous invitons dans la mesure du possible à vous présenter, à la salle des fêtes, selon la répartition alphabétique (nom de famille) suivante :

Nom de famille	Jours	Horaires
De A à H	Jeudi 4 juin	De 15h00 à 19h00
De A à H	Samedi 6 juin	De 9h00 à 13h00
De I à Z	Vendredi 5 juin	De 15h00 à 19h00
De I à Z	Samedi 6 juin	De 15h00 à 19h00